



Pour toutes les EJE!!

**Catégorie A
le 1^{er} Février 2018**



La catégorie A enfin obtenue pour toutes les EJE au 1^{er} Février 2018!!

Le décret a été signé le 10 Mai 2017, la **CFDT** se félicite de **cet acquis** qu'elle soutient notamment dans la mise en place du PPCR.

Toutefois insatisfaite du bornage indiciaire imposé par le gouvernement (petit A), la **CFDT** continuera à défendre un vrai déroulement de carrière des professionnels du travail social dans le cadre des bornages indiciaires du "A type".

La **CFDT** défendra en parallèle la reconnaissance de l'encadrement hiérarchique des EJE afin de valoriser leur montée en compétences, leurs responsabilités dans l'exercice de leurs missions et la gestion quotidienne de situations particulièrement complexes.

La **CFDT** l'a d'ores et déjà prouvé en déposant et en défendant (seule organisation syndicale à l'avoir fait) 47 amendements pour les décrets EJE et ASE.

L'objectif étant de "booster" les décrets présentés et accentuer la valorisation des missions de ces professionnels. Entre autre en **réintroduisant la notion de travailleur social dans les missions des EJE** qui avait disparue dans la proposition initiale du décret.

Ce long combat porté par la **CFDT** depuis plus de 20 ans voit enfin une reconnaissance des qualifications et la revalorisation statutaire de la filière sociale.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**